

CNESER 2023 : l'élection qui n'eut jamais lieu

Hier, dans l'enceinte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), s'est tenu le dépouillement des élections des représentant.e.s étudiant.e.s au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). Ce long processus électoral de plusieurs semaines, s'est achevé alors même que les règles de démocratie les plus élémentaires ont été bafouées par plusieurs protagonistes de ce scrutin, avec le MESR en tête.

La mort organisée de la démocratie étudiante depuis plusieurs années

Depuis plusieurs années, l'UNEF dénonce l'ankylose qui touche le CNESER et qui a transformé peu à peu sa vocation de lieu de débat sain et organisé de la communauté universitaire dans son ensemble, en une institution paralysée et à bout de souffle.

En effet, outre des **absences répétées des ministres successif.ve.s de l'Enseignement Supérieur**, pourtant censé.e.s présider le Conseil, **des votes significatifs sur des sujets d'importance sont régulièrement balayés du revers de la main par le Gouvernement**, ignorant ainsi totalement l'avis des composantes essentielles du Service Public de l'Enseignement Supérieur. Ce fut notamment le cas lorsque le plan "**Bienvenue en France**", actant des frais différenciés et exorbitants entre étudiant.e.s français.e.s et étranger.e.s extracommunautaires, **a été rejeté à plus de 90% mais que le Gouvernement a tout de même avancé bille en tête pour le mettre en place**, malgré la très vive opposition des enseignant.e.s et des personnels comme des étudiant.e.s Ce fut une nouvelle fois le cas lors du vote de la **Loi de Programmation de la Recherche**, véritable instrument de désarticulation de notre recherche publique nationale, qui a aussi été fortement désavoué. Pire, **cette loi a été mise en place après le choix du Ministère de faire durer les débats durant 21h, et de passer au vote une fois sa majorité acquise suite au départ de nombreux·ses membres du CNESER parmi les étudiant.e.s et les personnel.le.s.**

Nous constatons que si ce problème survient à l'échelle nationale, il est aussi à mettre en corrélation avec une **volonté politique du Gouvernement comme des présidences d'universités de bâillonner de plus en plus la représentation étudiante locale**. Par exemple, à **l'Université de Lorraine, le Président nomme sans concertation la.le vice-président.e étudiant.e**. C'est aussi la réduction à sa plus simple expression du nombre d'él.u.e.s étudiant.e.s comme à **l'Université Paris-Cité où 3 él.u.e.s seulement représentent au conseil d'administration les plus de 63 000 étudiant.e.s** que compte l'établissement. Ce sont également des présidences d'universités qui refusent d'informer les él.u.e.s, d'enjeux aussi fondamentaux qu'une fusion d'établissements et une baisse de droits pour les étudiant.e.s, comme à l'Université Lyon 2.

Si la destruction de la démocratie étudiante se joue dans le cadre institutionnel dans lequel elle est censée s'exprimer, il existe aussi un enjeu sur les valeurs véhiculées dans nos établissements. L'Université a toujours été un miroir de notre société, de ses réussites comme de ses turpitudes et de

ses renoncements. **Face à la montée des idées réactionnaires et d'extrême-droite dans le débat public et politique, force est de constater qu'elle est malheureusement transposable dans nos conseils d'universités, puisque l'organisation étudiante d'extrême-droite (UNI) progresse encore lors de ces élections. C'est un signal d'alarme pour l'ensemble de la communauté universitaire, qui s'est bâtie sur des valeurs d'ouverture et de partage, et non de repli identitaire et d'individualisme.**

Enfin, le mode de scrutin du CNESER lui-même est basé sur le principe de grand.e.s électeur.trice.s qui sont certain.e.s élu.e.s étudiant.e.s des universités, dont la nomination et la représentativité sont questionnables. De même, **le système de vote par correspondance** avec retrait du matériel dans les services juridiques des universités et renvoi du bulletin au Ministère, **est plus qu'obsolète et déconnecté du renouveau démocratique qu'attendent les étudiant.e.s.**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, garant des élections ou leur premier fossoyeur ?

Ces élections ont été marquées à chaque étape par l'incompétence et la malveillance des services du MESR.

D'abord, il a été **permis à une des organisations de modifier sa liste de candidat.e.s après la date du dépôt, alors que c'est proprement illégal.**

Ensuite, nous avons constaté des **retards intolérables dans l'envoi du matériel dans un nombre conséquent d'universités** (Université de Lyon I, Université de Nanterre, Université Paris-Est-Créteil, Université de Bordeaux III, Sciences Po Paris, Université de Paris 8, Université d'Artois), empêchant nombre d'élu.e.s de s'organiser convenablement pour aller chercher leur enveloppe de vote dans leur service juridique.

Lors du **dépouillement d'hier soir, les règles démocratiques ont été bafouées comme jamais auparavant. Florilège d'atteintes gravissimes que nous avons eu le déplaisir de constater :**

- **L'invalidation de 175 enveloppes** (plus de 11% de la participation totale) de vote sur des motifs fallacieux et aberrants. C'est le cas de toutes celles invalidées car le MESR est incapable d'acter une désignation du nom des établissements qui corresponde au nom usuel utilisé au quotidien par les étudiant.e.s et les personnels et affiché sur l'ensemble des supports de communication y compris ceux utilisés par le MESR lui-même
- **L'invalidation de tous les votes des élu.e.s de l'Université d'Evry, tou.te.s issu.e.s de l'UNEF, sur la base du dégradé de noir** (tirant apparemment trop vers le marron) **des bulletins de vote imprimés par l'Université** et plus généralement la considération par le MESR comme litigieuses les enveloppes émanant des militant.e.s et cadres de l'UNEF sur tout le territoire
- **Des enveloppes sortant de nulle part et dépouillées par des personnel.le.s administratif.ve.s sous une table comme si cela était tout à fait normal**

Au vu du nombre d'incuries constatées successivement, il nous semblait normal et sain de demander un recompte des voix. Celui-ci nous a non seulement été refusé avec force, chose incompréhensible pour nous, mais s'en est suivie l'arrivée des équipes de sécurité du MESR pour nous faire évacuer les lieux manu militari. **Il est donc légitime de nous demander quelles sont les raisons et/ou éventuelles consignes ayant poussé les services à se comporter ainsi.**

Bienvenue à la Fraude Academy !

Si le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a donné le ton parodique de ces élections, des organisations étudiantes ont décidé d'en faire une authentique Commedia Dell'arte.

On peut ainsi pointer **l'organisation qui a, visiblement au vu et au su du MESR qui en était le seul détenteur, modifié la profession de foi de l'UNEF pour entacher notre crédibilité et attenter à la sincérité du scrutin avant même le début des opérations de vote.**

On pourrait aussi évoquer des actions plus sinistres encore, puisqu'avant même d'avoir commencé à voter, **plusieurs élu.e.s UNEF sur divers points du territoire ont subi des pressions physiques et psychologiques pour faire procuration à des membres d'autres organisations**, certain.e.s allant jusqu'à se faire passer pour des cadres de l'UNEF. Ces agissements ont été documentés et dument remontés aux universités concernées ainsi qu'au MESR.

Le niveau de malhonnêtetés diverses que nous avons pu constater ne nous permet en aucun cas de reconnaître les résultats de cette élection. Nous appelons solennellement Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à prendre des mesures d'enquête et des actions conservatoires, au vu de l'insincérité manifeste du scrutin, en ce qu'elle est garante de l'Etat de droit dans les institutions et les établissements rattachés à son ministère. Le MESR a le devoir de protéger la démocratie étudiante. Si tel n'était pas le cas, l'UNEF utilisera l'ensemble des leviers légaux et démocratiques à sa disposition contre tous les protagonistes.

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 / presse@unef.fr